

*Pouvoir d'emprunt—Loi*

Par conséquent, j'estime extrêmement nécessaire l'amendement proposé par le député de York-Simcoe (M. Stevens) visant à donner un semblant de sérieux au gouvernement.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le président, il me fait plaisir de participer à ce débat très brièvement pour souligner le bon usage que fait généralement le gouvernement des fonds qui lui sont votés par la Chambre. J'ai entendu plusieurs remarques ce soir de divers députés, la plupart venant de l'Alberta, province qui est passablement riche comparativement à d'autres plus à l'est du pays. Nous de l'Est, nous sommes très sensibles au bon usage que le gouvernement fait des deniers publics. Avec tous les programmes sociaux que l'on connaît au pays depuis quelques années, on peut se rendre compte à quel point le gouvernement prend au sérieux son rôle de répartir de la façon la plus équitable possible les richesses dans ce pays. Si certains députés de l'Ouest peuvent difficilement accepter un partage ou une juste répartition des richesses dans ce pays, je trouve cela indigne et inacceptable. Je trouve d'autant plus inacceptable qu'on se serve du débat sur le projet de loi à l'étude pour reprocher au gouvernement son sens de la justice et de l'équité. Quant à moi, je représente une région qui, sur le plan industriel, est en véritable voie de diversification grâce au ministère de l'Expansion économique régionale.

On se rappellera qu'en 1969 ce ministère a été constitué justement pour aider à lutter contre les inégalités régionales. C'est là le plus bel exemple qu'on peut donner de l'utilisation équitable des fonds faite par le gouvernement canadien. A même l'argent qu'on nous autorisera à emprunter par le bill C-7, le gouvernement pourra donner suite aux nombreux projets et aux nombreux programmes déjà établis. C'est ainsi, par exemple, qu'on pourra avoir dans des circonscriptions comme la mienne des subventions à l'industrie créant des emplois.

Depuis 1969, le ministère de l'Expansion économique régionale dans la circonscription de Drummond a dépensé 12 millions de dollars. Il a créé des centaines d'emplois. Dans une région comme la mienne où le textile avait une emprise d'environ 40 à 45 p. 100 il y a dix ans dans le secteur industriel, aujourd'hui il ne représente plus que 8 p. 100 environ de la main-d'œuvre active dans toute la circonscription de Drummond. Ce changement est attribuable en bonne partie à une politique du gouvernement canadien en matière d'expansion économique régionale, à une politique de diversification des industries dans des centres où trop souvent malheureusement l'économie était dépendante d'un seul secteur et en l'occurrence un secteur faible.

[M. Epp.]

Monsieur le président, quand j'entends des plaintes de certains députés de provinces mieux nanties quant à l'usage des fonds qu'a fait ce gouvernement, je ne peux que leur apporter cet exemple qui est criant d'un sens des responsabilités, de l'équité et d'une juste répartition des richesses à l'échelle nationale de la part de ce gouvernement. Il y a également de nombreux autres programmes qui sont actuellement dispensés par le gouvernement canadien et qui sont dans l'intérêt commun. Nous agissons toujours avec cet esprit de solidarité canadienne. Aujourd'hui j'entendais le député de Calgary-Centre (M. Andre), c'est dommage qu'il ait quitté son siège, nous blâmer de nationaliser une compagnie de pétrole en utilisant Petro-Canada; je dis que c'est une mauvaise utilisation des termes pour ne pas dire une utilisation trompeuse des termes. Monsieur le président, je vois qu'il est 10 heures.

\* \* \*

[Traduction]

#### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, avant que ne commence le débat d'ajournement, je me demande si je pourrais poser une question au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Pinard) concernant les travaux de la Chambre demain.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Cela peut se faire s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Compte tenu du fait qu'il importe d'agir rapidement concernant le bill C-5 et qu'il ne se passe pas de jour sans que des épouses deviennent veuves et perdent ainsi leurs droits aux prestations prévues en vertu de ce bill tant qu'il n'aura pas été adopté, le gouvernement pourrait-il prendre des dispositions pour que le bill C-5 reçoive la priorité sur le bill C-7, surtout s'il est possible de l'adopter rapidement?

[Français]

**M. Pinard:** Monsieur le président, nous sommes prêts à considérer toutes les possibilités, mais la probabilité est à l'effet que nous continuons l'étude du bill C-7 pour ensuite étudier le bill C-5 et finalement passer au bill C-10.

#### MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.